

LA SEMAINE A PARIS

Les élections législatives. — La moralité des députés. — La femme doit voter. — Les expositions particulières. — Le vieux Roubaix. — L'aspect d'aujourd'hui. — M. Antoine à l'Odéon.

Quel jour ont passé sur les derniers scrutins. On peut donc camper élections sans irriter personne. Je voudrais en parler, d'ailleurs, d'une façon aussi peu politique que possible. Je ne dirai donc rien de l'énorme majorité conquise par le Bloc, rien de l'absence de système « majoritaire », rien des inconvénients et des mesquineries du scrutin uninominal, et je ne citerai aucun nom propre.

Moi impression dominante est que l'intelligence de la masse électorale n'est pas précisément en hausse et que sa moralité est en baisse. Nous voyons, en effet, des hommes notoirement tarés dégrader le timbre. Leur vote est déshonoré et les pas empêchés de monter au contraire. Ailleurs, ce sont des individus incapables, nuls, insignifiants qui recueillent des majorités et leurs concurrents, gens de valeur, sont obligés de se désister en leur faveur! Et cela ne révolte personne!

Je connais une ville importante, cité universitaire, police, charmante, qui va être représentée à la Chambre par un brave garçon, sans profession, ignorant de tout et presque crétin, qui n'avait d'autres titres que celui de secrétaire d'un député socialiste. L'homme n'est pas lui-même un député. Deux professeurs, dont l'un très distingué, ont dû lui céder la place et il a été élu contre le député sortant, homme très honorable qui avait rendu de réels services à sa circonscription. N'est-ce pas absurde?

Des faits semblables se sont produits un peu partout. Nous aurons une représentation qui, dans son ensemble, sera inférieure à beaucoup d'autres. Les plus intéressants de ces faits sont ceux qui ont trait à la défection de certains députés. On voit des députés qui ont voté pour le Bloc, et qui, le lendemain, ont voté contre. On voit des députés qui ont voté pour le Bloc, et qui, le lendemain, ont voté contre. On voit des députés qui ont voté pour le Bloc, et qui, le lendemain, ont voté contre.

Qui sait si cette défection du civisme viril ne nous amènera pas à envisager sérieusement la possibilité de l'électorat féminin? Quand j'étais jeune, l'idée seule que les femmes voteront me révoltait; et ce n'était pas une anomalie monstrueuse, une dérogation à l'ordre naturel. Et l'autre jour, en regardant promener dans les rues les inscriptions: « La femme doit voter », je me suis pris à murmurer: Pourquoi pas?

Mais oui, pourquoi pas? Les femmes sont aussi intelligentes que messieurs les électeurs; la plupart sont aussi instruites qu'eux; à beaucoup ont les mêmes responsabilités que les hommes. Elles ont des devoirs, elles ont des responsabilités, elles ont des devoirs, elles ont des responsabilités. Elles ont des devoirs, elles ont des responsabilités. Elles ont des devoirs, elles ont des responsabilités.

La mère de famille et toute femme qui vit de son travail ou de son revenu propre, a le droit de participer à un gouvernement de la chose publique, au même titre qu'un homme. Cette vérité finira par s'imposer et nous en admettons l'usage comme nous venons d'admettre que la femme ait le droit intégral de son salaire et puisse être témoin civil.

Les conditions de la vie moderne sont de plus en plus pénibles pour la femme; mais, en lui imposant des responsabilités nouvelles, elles lui créent aussi des droits nouveaux. Et d'ailleurs, messieurs et chers électeurs, je n'imagine point que les femmes pourraient élire des mandataires moins réjouissants que ceux que nous venons de choisir!

La femme, d'ailleurs, tient déjà sa place dans toutes les démonstrations de l'activité humaine. Ainsé, voici la comtesse Greffulhe qui, en deux années, a organisé trois manifestations artistiques qui ne pouvaient passer inaperçues; le festival Beethoven, puis le festival Berlioz et, en ce moment même, l'exposition de Madama Greffulhe au bénéfice d'une œuvre de charité. Connaissiez-vous beaucoup de personnes qui aient une élévation d'esprit, une générosité de cœur et j'ajoute une initiative et une activité pareilles? Ce n'est pas tout. La comtesse Greffulhe vient de conquérir tous les suffrages — déjà! — en créant la Ligue des petits chapeaux au théâtre. Grâce à elle, nous pourrions désormais compter une comédie et apercevoir les artistes. Il va être de bon ton pour les spectatrices de porter des coiffures coquettes et minuscules, une coiffe de rien avec dessus une fleur discrète et un brin de Chantilly ou de Valenciennes. N'est-ce pas charmant d'a-propos et d'ingénieuse charité?

Les anciens boulevardiers. — Le boulevardier, c'est un être de nature. Après la capitale, il est le plus intéressant des boulevardiers. Après la capitale, il est le plus intéressant des boulevardiers. Après la capitale, il est le plus intéressant des boulevardiers. Après la capitale, il est le plus intéressant des boulevardiers.

L'ordonnement de cette semaine est la nomination de M. Antoine à la direction de l'Odéon. Autrefois j'ai rompu des lances en faveur de M. Antoine. Certes, je rends encore hommage à ses qualités prodigieuses de metteur en scène et de laborieux directeur. Mais je me demande en toute bonne foi, en allant à l'Odéon, Antoine ne lâche pas la proie pour l'ombre et si, à côté des avantages considérables que lui offre le second Théâtre Français, il n'y va pas trouver des services dont le montant modera mal son génie indépendant. Il laisse le Théâtre-Antoine à M. Gémier qui n'a pas fait force à la Renaissance...

Quoi qu'il en soit, il est certain que M. Antoine nous donnera une saison intéressante, trouvera des auteurs de mérite, des pièces originales, fera apparaître des artistes inconnus ou méconnus, renouvellera peut-être l'interprétation des chefs-d'œuvre classiques. Avec Antoine, il y a toujours du pain sur la planche. Nous verrons bien. Mais j'avoue que je l'aimais mieux chez lui, dans son appartement de la rue de Valenciennes...

LE CONGRÈS DES GARDES-CHAMPÊTRES A TOURCOING

Le défilé. — A l'Académie de Musique. — L'ouverture du Congrès. — Les discours. — Les Commissions. — Les rapports. Le troisième congrès national des gardes-champêtres, s'est ouvert mardi matin, à dix heures, dans la salle d'audition de l'Académie de musique, sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire.

Des huit heures et demie du matin, des attractions nombreuses de gardes-champêtres se font devant sur la place de la Gare, attendant le moment de se former en cortège pour se rendre à la salle de congrès. Ils forment des groupes très originaux par la diversité des uniformes, des képis. Vers neuf heures et demie, ils sont là environ deux cents. Bientôt ils se réunissent et se dirigent lentement vers l'Académie de musique. Tandis que le cortège s'avance, MM. Trigant-Geneste, secrétaire général de la présidence de la Viennaise, vice-président du Comité permanent des gardes-champêtres, et Duprez, garde-champêtre à Mouvoux, membre de ce Comité, tous deux organisateurs du congrès, se rendent rue des Piats, au domicile de M. Dron, maire, qu'ils vont saluer.

En quittant la maison du maire, MM. Trigant-Geneste et Duprez rejoignent le défilé qui arrive bientôt à la salle du congrès. La salle d'audition de l'Académie n'est pas suffisamment aménagée pour recevoir les congressistes. Néanmoins, ils y pénètrent et s'assoient au milieu des instruments de musique et des pots à couleur. M. Trigant-Geneste s'installe sur l'estrade et préside la séance en attendant l'arrivée de M. Dron. Il est entouré de MM. Duprez, de Mouvoux et Montoux, de Seclin.

Tous les gardes qui sont là, signent une feuille de présence en indiquant la commune et le département dont ils dépendent. Discours de M. Trigant-Geneste. M. Trigant-Geneste prend le premier la parole. Il remercie M. Dron qui, au lendemain d'une campagne électorale, et à la veille de recevoir dans sa ville le premier magistrat de la République, s'occupe aux gardes-champêtres, élabore un projet de loi sur la police rurale, enfin, organise le congrès.

Notre tâche, durant ces deux jours d'étude et de discussion, dit l'orateur, sera de rechercher et d'indiquer les moyens qui permettront de faire aboutir ce projet de loi. Si il en est ainsi, notre Congrès aura eu pour résultat de procurer aux gardes-champêtres un plus grand indépendance, de garantir leur existence. Ils ont besoin pour remplir consciencieusement la tâche ingrate, très dure et très importante qui leur incombe. Nous devons aussi un mot de reconnaissance à l'Administration municipale de Tourcoing qui met gracieusement à notre disposition cette salle de Congrès.

Il faut distribuer le travail. Il est nécessaire de former deux grandes Commissions et que des commissions mêmes élaborent les rapports qui seront discutés en assemblée générale dans l'après-midi et le lendemain matin.

Les gardes-champêtres correspondants entre eux, et se réunissent au sein de ce qui se passe dans leurs communes. M. Dron appuie ces observations. Le seule difficulté qui se présente sera une difficulté d'application, relative à la nomination de garde communal à plusieurs communes. M. Dron, délégué de Seins-et-Oise, cite des communes qui ont un garde communal et se réunissent à la fois dans les communes voisines, ce qui permet de faire participer dans les frais d'entretien de la garde du territoire, un nombre de habitants et aux revenus de la commune. M. Dron déclare qu'il est indispensable de connaître tout ce qui se fait en ce sens.

Après des éloges à M. Dron, il explique comment beaucoup de gardes champêtres n'ont pu venir à ce congrès en raison de la distance et des dépenses nécessaires au voyage, mais les absents ont mandaté leurs camarades qui les représentent ici. Il rappelle que les récents événements régionaux et les exploits de la bande d'Hazebrouck ont attiré l'attention sur la nécessité d'organiser sérieusement la police rurale; de donner aux agents de cette police une stabilité qu'elle ne connaît pas. Nous ne demandons pas, dit M. Duprez, à nous rabattre contre les maires, nos chefs hiérarchiques, mais nous demandons à ne pas rester à la merci des corps sombres qui suivent certaines élections municipales. Après quoi, l'assemblée adopte à l'unanimité le vœu que: « la loi oblige toutes les communes à avoir au moins un agent chargé d'assurer la police sur son territoire. »

Le Conseil départemental de la sûreté. M. Lefebvre, garde à Mouchin, donne lecture d'un rapport rédigé sur la question de la stabilité des fonctions de garde champêtre, soumises actuellement aux changements politiques des Conseils municipaux. La réforme indispensable réside dans les garanties de stabilité. C'est à cette préoccupation que répond l'institution des comités départementaux de la sûreté, prévus dans l'article 2 du projet de loi. Tandis qu'actuellement un maire peut suspendre un garde, un préfet peut le révoquer sans avoir à en rendre compte.

Le rapport de M. Lefebvre se termine par ce vœu: « que les Conseils départementaux de la sûreté soient organisés d'urgence sur les bases prévues dans le projet de loi de M. Dron. » Le vœu d'un groupe de gardes champêtres de Calvados, demandant de modifier le Conseil départemental en Conseil d'arrondissement, pris dans chaque arrondissement, de deux juges de paix et d'un garde champêtre pris dans chaque arrondissement. Le rapport de M. Lefebvre est adopté à l'unanimité.

Le traitement des gardes-champêtres. Les nominations. M. Hocq, de Seclin, présente un rapport sur cette question. Les garanties que la disposition précédente accorde aux gardes champêtres seraient illusoire s'il était loisible aux Conseils municipaux de supprimer ou réduire outre mesure, par voie budgétaire le traitement des gardes champêtres; aussi le projet de loi prévoit-il une échelle de traitement minimum: 60 francs par mois pour la quatrième classe, avec augmentation de 20 francs par mois par classe jusqu'à 120 francs.

M. Hocq trouve que le traitement proposé est insuffisant. Le garde sera obligé pour vivre avec ce traitement, de chercher du travail accessoire, au détriment de son indépendance. M. Hocq voudrait une échelle de traitement comprise entre 100 et 120 francs. L'Etat ou le département viendrait au secours des communes pauvres. Pour le mode de nomination, il a vu que l'embrigadement, selon M. Hocq, qui puisse donner satisfaction. En fait, cependant, il n'est pas adversaire des dispositions contenues dans le projet déposé qui laisse aux maires et aux préfets le droit de nomination. D'ailleurs les restrictions apportées aux pouvoirs des maires sont une étape vers l'embrigadement.

M. Dron déclare qu'il se propose de faire passer le projet de loi à l'Assemblée nationale, au lieu de le faire passer à la Chambre des députés. M. Hocq trouve que le projet de loi est insuffisant. Le garde sera obligé pour vivre avec ce traitement, de chercher du travail accessoire, au détriment de son indépendance. M. Hocq voudrait une échelle de traitement comprise entre 100 et 120 francs. L'Etat ou le département viendrait au secours des communes pauvres.

La suppression de l'affirmation des procès-verbaux. M. Durieux, d'Houplin, présente en outre, un rapport sur la suppression de l'affirmation des procès-verbaux, formalité qui n'a plus de raison d'être et qui cause des conflits locaux entre les maires et les gardes champêtres. C'est une formalité humiliante dont il demande l'abolition. Adopté. La séance a été levée à 6 heures du soir. Après le dépôt de deux vœux demandant l'établissement d'un barème de vacation pour exhumations et la franchise postale dans les rapports entre les gardes champêtres et les diverses autorités, pour les besoins du service.

Mercredi matin à huit heures et demie séance plénière. En quittant la salle du Congrès les gardes champêtres sont allés visiter l'Exposition. Séance de l'après-midi. La réunion plénière du congrès a eu lieu à trois heures à l'Académie de musique, sous la présidence de M. Dron, maire de Tourcoing. M. Trigant-Geneste et Henri Loridan, conseiller général. Derrière le bureau, sur l'estrade, avaient pris place tous les membres du Comité de permanence. Dans la salle, derrière les congressistes, nous remarquons MM. Salembien et Lecomte, adjoints au maire.

Les gardes-champêtres correspondants entre eux, et se réunissent au sein de ce qui se passe dans leurs communes. M. Dron appuie ces observations. Le seule difficulté qui se présente sera une difficulté d'application, relative à la nomination de garde communal à plusieurs communes. M. Dron, délégué de Seins-et-Oise, cite des communes qui ont un garde communal et se réunissent à la fois dans les communes voisines, ce qui permet de faire participer dans les frais d'entretien de la garde du territoire, un nombre de habitants et aux revenus de la commune. M. Dron déclare qu'il est indispensable de connaître tout ce qui se fait en ce sens.

Après des éloges à M. Dron, il explique comment beaucoup de gardes champêtres n'ont pu venir à ce congrès en raison de la distance et des dépenses nécessaires au voyage, mais les absents ont mandaté leurs camarades qui les représentent ici. Il rappelle que les récents événements régionaux et les exploits de la bande d'Hazebrouck ont attiré l'attention sur la nécessité d'organiser sérieusement la police rurale; de donner aux agents de cette police une stabilité qu'elle ne connaît pas. Nous ne demandons pas, dit M. Duprez, à nous rabattre contre les maires, nos chefs hiérarchiques, mais nous demandons à ne pas rester à la merci des corps sombres qui suivent certaines élections municipales. Après quoi, l'assemblée adopte à l'unanimité le vœu que: « la loi oblige toutes les communes à avoir au moins un agent chargé d'assurer la police sur son territoire. »

Le Conseil départemental de la sûreté. M. Lefebvre, garde à Mouchin, donne lecture d'un rapport rédigé sur la question de la stabilité des fonctions de garde champêtre, soumises actuellement aux changements politiques des Conseils municipaux. La réforme indispensable réside dans les garanties de stabilité. C'est à cette préoccupation que répond l'institution des comités départementaux de la sûreté, prévus dans l'article 2 du projet de loi. Tandis qu'actuellement un maire peut suspendre un garde, un préfet peut le révoquer sans avoir à en rendre compte.

Le rapport de M. Lefebvre se termine par ce vœu: « que les Conseils départementaux de la sûreté soient organisés d'urgence sur les bases prévues dans le projet de loi de M. Dron. » Le vœu d'un groupe de gardes champêtres de Calvados, demandant de modifier le Conseil départemental en Conseil d'arrondissement, pris dans chaque arrondissement, de deux juges de paix et d'un garde champêtre pris dans chaque arrondissement. Le rapport de M. Lefebvre est adopté à l'unanimité.

Le traitement des gardes-champêtres. Les nominations. M. Hocq, de Seclin, présente un rapport sur cette question. Les garanties que la disposition précédente accorde aux gardes champêtres seraient illusoire s'il était loisible aux Conseils municipaux de supprimer ou réduire outre mesure, par voie budgétaire le traitement des gardes champêtres; aussi le projet de loi prévoit-il une échelle de traitement minimum: 60 francs par mois pour la quatrième classe, avec augmentation de 20 francs par mois par classe jusqu'à 120 francs.

M. Hocq trouve que le traitement proposé est insuffisant. Le garde sera obligé pour vivre avec ce traitement, de chercher du travail accessoire, au détriment de son indépendance. M. Hocq voudrait une échelle de traitement comprise entre 100 et 120 francs. L'Etat ou le département viendrait au secours des communes pauvres. Pour le mode de nomination, il a vu que l'embrigadement, selon M. Hocq, qui puisse donner satisfaction. En fait, cependant, il n'est pas adversaire des dispositions contenues dans le projet déposé qui laisse aux maires et aux préfets le droit de nomination. D'ailleurs les restrictions apportées aux pouvoirs des maires sont une étape vers l'embrigadement.

M. Dron déclare qu'il se propose de faire passer le projet de loi à l'Assemblée nationale, au lieu de le faire passer à la Chambre des députés. M. Hocq trouve que le projet de loi est insuffisant. Le garde sera obligé pour vivre avec ce traitement, de chercher du travail accessoire, au détriment de son indépendance. M. Hocq voudrait une échelle de traitement comprise entre 100 et 120 francs. L'Etat ou le département viendrait au secours des communes pauvres.

La suppression de l'affirmation des procès-verbaux. M. Durieux, d'Houplin, présente en outre, un rapport sur la suppression de l'affirmation des procès-verbaux, formalité qui n'a plus de raison d'être et qui cause des conflits locaux entre les maires et les gardes champêtres. C'est une formalité humiliante dont il demande l'abolition. Adopté. La séance a été levée à 6 heures du soir. Après le dépôt de deux vœux demandant l'établissement d'un barème de vacation pour exhumations et la franchise postale dans les rapports entre les gardes champêtres et les diverses autorités, pour les besoins du service.

Mercredi matin à huit heures et demie séance plénière. En quittant la salle du Congrès les gardes champêtres sont allés visiter l'Exposition. Séance de l'après-midi. La réunion plénière du congrès a eu lieu à trois heures à l'Académie de musique, sous la présidence de M. Dron, maire de Tourcoing. M. Trigant-Geneste et Henri Loridan, conseiller général. Derrière le bureau, sur l'estrade, avaient pris place tous les membres du Comité de permanence. Dans la salle, derrière les congressistes, nous remarquons MM. Salembien et Lecomte, adjoints au maire.

Le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a reçu très aimablement et a facilité les travaux préparatoires. Après quoi il a imprimé en profondeur satisfaction de voir les Roubaixiens donner au concours de l'École de l'École Nationale, une récompense aussi agréable et utile, et cela avec le concours de toutes les bonnes volontés; il retrouve en cette innovation l'esprit d'initiative et de générosité dont l'initiative a déjà donné tant d'exemples dans son histoire.

M. Dujardin-Berthelette déclare s'intéresser tout particulièrement à l'École de l'École Nationale, il a pris un plaisir remarquable et si remarquable l'impulsion de son éminent administrateur, M. Victor Champier. Il a eu l'occasion de manifester cette vive sympathie devant le Comité lors de la dernière discussion du budget de l'École Nationale qui fut discutée précédemment dans la section des Arts appliqués, lors de l'exposition des Ecoles des départements.

M. le sous-secrétaire d'Etat a ensuite donné l'ordre de préparer pour M. Bouain et ses jeunes concitoyens des cartes d'introduction aux Manufactures Nationales des Gobelin et de Sévres. Il a insisté également pour qu'ils visitassent le Palais de Versailles en priant le professeur de montrer surtout à ses élèves les beautés « classiques ». Et joignant l'exemple au précepte, M. Dujardin-Berthelette, a fait admirer lui-même à ses jeunes interlocuteurs la Plaque du Palais-Royal et la décoration Louis XVI de son cabinet, laquelle a fait partie jadis des appartements royaux.

M. Maurice Bouain a remercié le sous-secrétaire d'Etat du témoignage de haute bienveillance et de l'attention sympathique qui venait de donner spontanément à l'École Nationale des Arts Industriels, ajoutant qu'il est très heureux de voir l'expression à son distingué administrateur et aux professeurs, ses collègues. M. Bouain a également exprimé sa reconnaissance à M. Valentino à qui il devait la faveur bien inattendue d'une audience ministérielle.

Grâce à M. Dujardin-Berthelette, MM. G. Lesage, Vanne et Montagne, ont eu ainsi la faveur si recherchée d'une visite aux Gobelin et à Sévres et aussi la faveur d'un séjour prolongé par M. le sous-secrétaire d'Etat jusqu'à aujourd'hui mercredi. Nos concitoyens seront heureux, sans doute, de constater quelle considération particulière est accordée à leur Ecole d'art appliqué et combien sont appréciés en haut lieu les efforts qu'ils font de diverses manières pour élever le niveau artistique de l'enseignement professionnel et, par suite, du travail industriel lui-même.

MARIAGES. — Mardi à onze heures, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, le mariage de M. Jules Flipo, fils de Mme veuve Flipo-Lévy, fabricant de tapis à Tourcoing, avec Mlle Sophie Flipo, fille de M. Jules Flipo, propriétaire, et de Mme Flipo, née Oustin. Les témoins étaient: pour le marié, MM. Flipo négociant à Tourcoing, et Henri Lévy, industriel à Roubaix, ses oncles; pour la mariée, M. Edmond Crux, négociant à Mons-en-Barrois, son oncle, et Emile Poulet-Flipo, son beau-frère.

Un double mariage a été célébré le même jour, dans la famille de M. et Mme Bernard-Spriet, négociant en épicerie, rue de Lannoy. M. Charles Bernard, leur fils, et Mlle Jeanne Bernard, leur fille, épousaient, en l'église Sainte-Elisabeth, M. et Mme Vandroy, négociants. Les témoins étaient: les quatre frères des futurs, MM. André Vandroy, négociant à Bergues, et Etienne Vandroy, industriel à Dunkerque; Jean Bernard et Gustave Vandroy, soldat à Dunkerque.

On annonce le prochain mariage de notre concitoyen, M. Lucien Loiseau, lieutenant au 3e tirailleurs, avec Mlle Hélène Fanis, fille de M. et Mme Paris, de Constantine. LES OUVRIERS D'ART. — Aux termes d'une décision de M. le ministre de la Guerre en date du 26 mai, un concours sera ouvert incessamment entre les jeunes gens qui peuvent invoquer la dispense militaire au titre des industries d'art. Seront admis à prendre part à ce concours les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans avant le 27 août 1906.

Les candidats sont priés de se présenter de suite à la Mairie (bureau militaire), et d'un certificat attestant d'une façon précise, la profession qu'ils exercent, ainsi que la durée pendant laquelle ils ont été occupés chez leurs patrons successifs et d'un extrait, signé, de leur acte de naissance. INTERRUPTION DE LA CIRCULATION. — Par arrêté préfectoral en date du 26 mai, la circulation sera interrompue du 31 mai au 9 juin inclusivement sur la partie du chemin d'intérêt commun n° 143 (branche principale), comprise entre l'embranchement de Roubaix et le chemin vicinal ordinaire n° 4 de la commune de Croix pour l'exécution de travaux de la chaussée pavée.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LES EXCURSIONS A PARIS des lauréats de l'École Nationale

Trois jeunes Roubaixiens repus par le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. On sait que par l'initiative de M. l'Administrateur de l'École Nationale des Arts Industriels, les élèves lauréats des concours monuels reçoivent depuis cette année, comme récompense, un voyage d'un jour ou deux à Paris, aux fins de compléter de vivants leur éducation artistique. Bien entendu ces petites excursions dans la Capitale, faites sous la direction d'un professeur, sont ardemment désirées et excitent beaucoup l'émulation des élèves.

Cette semaine donc, trois jeunes gens, lauréats du dernier concours monuel, MM. Montagne, Vanblieus et Gustave Lesage, accompagnés de M. Maurice Bouain, professeur de composition décorative, sont allés à Paris, aux fins de compléter de vivants leur éducation artistique. Ils ont été accompagnés par M. François Roussel, président de la Chambre de Commerce. Ils ont visité les musées nationaux du Louvre et du Luxembourg, le Petit-Palais, le Musée des Arts Décoratifs et divers monuments, ont vu les plus grands et les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art français. Mais une agréable surprise les attendait. Nos compatriotes étaient allés, lundi matin, présenter leurs vœux à M. Valentino, chef du bureau de l'enseignement à la direction des Beaux-Arts. Celui-ci leur avait ménagé secrètement une audience de M. Dujardin-Berthelette.

Deux vieux boulevardiers de ce qui fut autre-

Deux vieux boulevardiers de ce qui fut autre-

Deux vieux boulevardiers de ce qui fut autre-